



© Établissement français du sang (EFS)

APPEL À DONS

## **DON DE SANG**

Depuis le début de la crise sanitaire, une organisation particulière garantit la sécurité des personnes qui souhaitent donner leur sang. Cette organisation est organisée, dans le respect des consignes gouvernementales, de 20h à la salle André Breton.

*Publié le 12 avril 2021*

L'Établissement français du sang a besoin de vous sur la durée et de manière régulière, car les besoins en produits sanguins restent constants !

## **DONNER SON SANG TOUTE L'ANNÉE, RIEN DE PLUS SIMPLE !**

Toutes les mesures de précaution sont mises en œuvre lors des collectes pour éviter les risques de transmission du virus.

L'EFS demande à son personnel et à tous les donateurs de bien respecter les gestes barrières et le port du masque. Un masque homologué est remis au donneur dès son arrivée par les équipes de l'EFS.

- Prendre rendez-vous sur [le site internet de l'Établissement français du sang](#).
- Appeler l'une des 13 maisons du don de la région Île-de-France.  
[Téléchargez la liste des 13 maisons du don de la région Île-de-France.](#)

## **PEUT-ON DONNER SON SANG PENDANT LE CONFINEMENT ET LE COUVRE-FEU ?**

Les déplacements des citoyens pour se rendre dans un lieu de don sont autorisés pendant le confinement (au-delà des 10km) et le couvre-feu (entre 19h et 20h) sous réserve qu'ils remplissent [l'attestation officielle de déplacement dérogatoire](#), au motif de l'assistance aux personnes vulnérables (troisième case).

## **PEUT-ON DONNER SON SANG APRÈS S'ÊTRE FAIT VACCINER CONTRE LA COVID-19 ?**

Dans la grande majorité des cas, il est possible de donner son sang après une injection de vaccin contre la Covid-19, sans aucun délai d'ajournement à respecter.

Il n'y a que dans les cas de vaccination à l'étranger ou dans le cadre d'un essai vaccinal qu'il faudra respecter un délai avant de donner son sang.

⇒ En savoir plus sur les conditions de don en période de crise sanitaire sur le [site internet de l'Établissement français du sang \(EFS\)](#).

## **DES RENDEZ-VOUS SPÉCIFIQUES PENDANT L'ANNÉE**

Des rendez-vous sont donnés pendant l'année par l'Établissement français du sang et notamment à Pantin, ville partenaire. Plusieurs fois par an, salle André Breton, les Pantinois sont invités à faire ce geste civique : donner son sang.

## **LE PROCHAIN RENDEZ-VOUS ?**

Le vendredi 30 avril de 15h à 20h, salle André Breton.

⇒ Réservez votre créneau horaire via [le site internet de l'Établissement français du sang](#).

Si votre RDV (déplacements inclus) se déroule au-delà des 10km ou entre 19h et 20h, n'oubliez pas de télécharger [l'attestation de déplacement dérogatoire](#) pour vous rendre à votre RDV.

Informations pratiques :

Salle André Breton (Métro Hoche)  
25 rue du Pré Saint-Gervais

<https://participatif.pantin.fr/actu-participation-citoyenne/don-de-sang-3564>

**CENTRE ADMINISTRATIF**

84/88 AVENUE DU GÉNÉRAL LECLERC

93507 PANTIN CEDEX

 01 49 15 40 00

HORAIRE D'OUVERTURE :

DU LUNDI AU VENDREDI : 8H30-12H30 ET 13H30-17H30